

Les divers crimes et délits justiciables du jury (indictment) et parmi lesquels se rangent les crimes les plus atroces, se répartissent en six classes comme ci-après :—

- Classe I.—Crimes et délits contre les personnes.
 " II.—Crimes et délits contre les propriétés, avec violence.
 " III.—Crimes et délits contre les propriétés, sans violence.
 " IV.—Outrages à la propriété.
 " V.—Faux en écriture et crimes relatifs à la monnaie.
 " VI.—Autres crimes et délits non compris dans les classes précédentes.

CLASSE I.—CRIMES ET DÉLITS CONTRE LES PERSONNES.

Meurtres et attentats de meurtre.
 Homicide involontaire.
 Coups et blessures, décharges d'armes à feu, etc.
 Viol et autres attentats contre les femmes.
 Crime contre nature.
 Bigamie.
 Enlèvement.
 Voies de fait, simples ou graves.
 Autres crimes et délits contre les personnes.

CLASSE II.—CRIMES ET DÉLITS CONTRE LES PROPRIÉTÉS, AVEC VIOLENCE.

Vol avec violence.
 Vol avec effraction nocturne, délit contre la propriété.
 Autres crimes et délits contre les propriétés, avec violence.

CLASSE III.—CRIMES ET DÉLITS CONTRE LES PROPRIÉTÉS, SANS VIOLENCE.

Vol de chevaux, bestiaux ou moutons.
 Vol simple.
 Détournement.
 Recel.
 Fraude.

CLASSE IV.—OUTRAGES À LA PROPRIÉTÉ.

Coups et blessures intentionnellement infligés à des chevaux, bestiaux ou autres destructions de propriétés.
 Incendiaire, etc.

CLASSE V.—FAUX EN ÉCRITURE, ET CRIMES RELATIFS À LA MONNAIE.

Faux.
 Fausse monnaie.

CLASSE VI.—AUTRES CRIMES ET DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES.

Port d'armes illégal.
 Contrevenant aux lois concernant les jeux de hasard, et la vente des boissons enivrantes et aux lois municipales.
 Maintien de maisons de désordre.
 Parjure.
 Contrebande et contraventions aux lois fiscales.
 Autres crimes et délits non compris dans les classes précédentes.